

Élèves handicapés : vers des recours

Les enfants handicapés ont vu les heures d'auxiliaires de vie scolaire baisser à la rentrée. Des recours vont être déposés.

C'est le mardi 21 décembre que le collectif 44 HSE (handicap scolaire égalité) a laissé la place à une association, portant le même nom. « **Nous nous sommes constitués en association pour être plus efficace** », indique Gildas Le Meillat, qui en a été élu président. Ce collectif est né à la rentrée, lorsque de nombreux parents se sont rendus compte que les heures d'auxiliaires de vie scolaire étaient diminuées pour leurs enfants porteurs de handicap. Un coup dur pour ces personnes qui se sont retrouvées dans des situations parfois très difficiles : « **Certains parents ont été contraints d'abandonner leur travail ou de passer à temps partiel.** »

Plusieurs parents se sont donc constitués en collectif pour faire entendre leur voix. La création de l'association est une nouvelle étape : « **Il nous fallait une structure juridique afin d'être reconnu comme interlocuteur incontournable.** » Une

vingtaine de parents ont d'ores et déjà envoyé une mise en demeure à l'inspection académique. Et envisagent un recours devant le tribunal administratif dès le mois de janvier. « **Nous sommes contraints d'en passer par là, après de multiples interpellations de l'inspection académie qui sont restées sans effet** ».

Depuis la rentrée, « **certains ont récupéré leurs heures. Pas tous et on ne sait pas quels sont les critères appliqués.** » Les membres de l'association, une trentaine actuellement, veulent également pouvoir rassembler et soutenir des parents isolés. « **On sait que certaines familles ont baissé les bras. Il est capital que les enfants porteurs de handicaps puissent être scolarisés en milieu ordinaire, notamment grâce aux auxiliaires de vie scolaire.** »

Association Collectif 44 HSE, 06 85 61 00 96, par mail : collectif44.hse@free.fr ou via le blog collectif44-hse.over-blog.com